

COMMUNE  
DE MEYRARGUES



CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Avant pris part à la délibération
27	27	26

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du jeudi 11 avril 2024**  
**à 19h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

Secrétaire de séance :		Philippe GREGOIRE.
Conseillers municipaux présents :	19	Fabrice POUSSARDIN, Philippe GREGOIRE, Sandra THOMANN, Jean-Michel MOREAU, Sandrine HALBEDEL, Eric GIANNERINI, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Gérard MORFIN, Gilles DURAND, Pierre BERTRAND, Frédéric BLANC, Louis BURLE, Béatrice MICHEL, Dominique GIRAUD, Gilbert BOUGI, Philippe NAHON, Audrey REMEDIOS BRUN, Dominique GIRAUD-CLAUDE, Sabrina SMATI.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	7	Brigitte DAILCROIX (à Philippe GREGOIRE) Daniel BARBIER (à Pierre BERTRAND), Mireille JOUVE (à Gilles DURAND), Peggy MAGNETTO (à Dominique GIRAUD), Emilie KACHKACH (Maria-Isabel ROSADO MARCHENA), Stéphane DEPAUX (à Gilbert BOUGI), Andrée LALAUZE (à Béatrice MICHEL).
Conseiller municipaux absents sans pouvoir :	1	David FRUTTERO.

**Délibération n°** D2024-49UD

**Objet :** CONVENTION DE SERVITUDES AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE BB 148 – OUVRAGES POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE DESERTE ET D'ALIMENTATION DU RÉSEAU.

**Exposé des motifs :**

La commune a été saisie d'une demande portant conclusion d'une convention sur la constitution d'une servitude au bénéfice d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée section BB, n°148 appartenant à la commune.

La servitude permettra la réalisation d'ouvrages (2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 12 mètres, accessoires, bornes de repérage si besoin, un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires) destinés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ainsi que leur entretien.

La convention est conclue pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués.

ENEDIS versera en contrepartie une indemnité unique et forfaitaire d'un montant légalement fixé à 20 euros.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E.legalite.com

La procédure étant classique en la matière et le conseil municipal ayant déjà eu à se prononcer sur de pareils dossiers, il est proposé à ses membres d'adopter la convention de servitudes, telle que jointe à la présente, proposée par ENEDIS.

**Visas :**

Où l'exposé des motifs, rapporté ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le projet de convention de servitudes adressé par ENEDIS ;

À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

**Le conseil municipal décide de :**

**Article 1 :** APPROUVER la signature de la convention de servitudes avec la Société ENEDIS sur la parcelle concernée, cadastrée n° BB 148 appartenant à la commune.

**Article 2 :** CONCÉDER cette servitude moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

**Article 3 :** AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention telle que jointe en annexe à la présente.

**Article 4 :** DIRE que les frais d'actes notariés sont intégralement à la charge du demandeur.

**Article 5 :** DIRE que l'indemnité unique et forfaitaire sera versée au budget principal de la commune.

Pour (présents et pouvoirs)	24	POUSSARDIN Fabrice GRÉGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Éric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis GIRAUD Dominique KACHKACH Émilie DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina
Contre (présents et pouvoirs)	0	
Abstentions (présents et pouvoirs)	2	NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey

Le secrétaire de séance  
Philippe GREGOIRE

Le Maire,  
Fabrice POUSSARDIN



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

**Acte rendu exécutoire**

après publication sur le site internet de la commune  
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le

après transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement

19 avril 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-913-211309595-20240411-02024\_4900-